

du 25 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Patrick ECHEGUT, Maire.

Etaient présent(e)s : Patrick ECHEGUT, Joëlle TOUCHARD, Thomas VIOLON, Brigitte LASNE DARTAILH Jacques MAURIN, Catherine DINE, Laurent PINAULT, Véronique CHERIERE Aurélien BRISSON, Claire LELAIT, Daniel GONNET, Laurence GOUPIL, Françoise DUFOUR

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Séverine BEAUDOIN, Nicolas RUELLE, Karine MAILLARD, Renaud BOYER,

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : Olivier GIGOT à Aurélien BRISSON

A été élu(e) secrétaire de séance : Laurence GOUPIL

Ordre du jour

1. CONSEIL MUNICIPAL : approbation du dernier compte rendu
2. INTERCOMMUNALITE : Adoption rapport CLECT
3. INTERCOMMUNALITE : transfert compétence eau potable
4. SERVICE JEUNESSE : détermination du coût famille camp ado
5. SUBVENTION : demande école élémentaire
6. SUBVENTION CULTURELLE : demande de FAC
7. SOCIAL : appel de fonds FAJ et FUL 2019
8. QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu du conseil du mois de Mars 2019 est approuvé.

DELIBERATION 2019 n° 27 : INTERCOMMUNALITE : Adoption rapport CLECT

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 18 mars 2019 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation;

Vu la délibération n°054-2017 de la CCPL en date du 6 avril 2017 approuvant le rapport 2017 de la CLECT et les attributions de compensation en découlant ;

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la CLECT est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Il expose que dans le cadre de l'extension du périmètre des compétences de la CCTVL une (ré)évaluation des transferts de charges est nécessaire.

Il indique que l'ensemble des communes de l'EPCI est représenté au sein de la CLECT, et que le dernier rapport d'évaluation a été approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver** le rapport d'évaluation présenté de la CLECT
- **de prendre acte** que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport comme suit :

AC CLECT 26/11/2018	Fourrière 0,31€/hab	Voirie	ZA communales	ADS	Total Prélèvement AC	AC CLECT 18/03/2019
451 034€	647€	2 618€	17 868€	-1 440€	19 693€	431 341€

DELIBERATION 2019 n° 28 : INTERCOMMUNALITE : transfert compétence eau potable

Les articles L.5214-16 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issus de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), **prévoient qu'à compter du 1er janvier 2020, la compétence « eau » et « assainissement » sera obligatoirement transférée aux communautés de communes et d'agglomération.**

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération aménage notamment les modalités de ce transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier.

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire n'exerçant pas la compétence « eau », l'article 1^{er} de cette loi accorde la faculté, pour les communes membres, de reporter la date du transfert de la compétence « eau » du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

Ainsi, jusqu'au 30 juin 2019, soit six mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe, les communes membres de la Communauté de Communes ont la possibilité de délibérer pour s'opposer au transfert obligatoire de la compétence « eau ».

L'opposition prend effet si elle est décidée par des délibérations prises par au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population intercommunale.

Par courrier du 13 mars 2019, les services de Préfecture informe le Conseil que la minorité de blocage est atteinte et que le transfert automatique de cette compétence est d'ores et déjà reporté au 1^{er} janvier 2026.

Après avoir pris acte de ce courrier, les différents échanges entre les conseillers municipaux ont abouti au fait qu'ils regrettent l'absence de débat communautaire sur cette question, ils constatent que les travaux étaient quasi inexistantes ce qui n'a pas permis d'avoir une réflexion de fonds. Aussi, ils espèrent que ce travail n'attendra pas 2026 pour avancer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE TRANSFERER** la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2020 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier cette décision à Monsieur le Préfet de la Région Centre – Val de Loire et à Madame le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

DELIBERATION 2019 n°29 : SERVICE JEUNESSE : détermination du coût famille camp ado

Dans le cadre du service ado « Sak Ados », les adolescents ont organisé un séjour en bord de mer cet été du 22 juillet au 26 juillet à Saint Michel Chef Chef.

Le budget élaboré pour ce projet nécessite une participation des familles que le service propose à hauteur de 100€. Aucune activité spécifique n'est organisée mais plusieurs sont envisagées. L'effectif prévisionnel est de 16 adolescents voyageant en train et résidant sous tente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Fixer** le tarif de participation des familles au séjour ado à 100€ par enfant.

DELIBERATION 2019 n° 30 : SUBVENTION : demande école élémentaire

Dans le cadre de la visite programmée le 3 mai de l'Assemblée Nationale par la classe de CM2 à Paris qui a répondu à l'appel à projet « Parlement des enfants », les enfants ont sollicité une participation financière de la mairie, qui représenterait la prise en charge du transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Prendre en charge** la facture du transport scolaire transportant les enfants à l'Assemblée Nationale

DELIBERATION 2019 n °31 : SUBVENTION CULTURELLE : demande de FAC

Sur proposition de Madame Brigitte LASNE DARTIALH, adjointe en charge de la culture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'engager l'association L'Orchestre D'harmonie de la Région Centre pour le compte de la SMB, pour la représentation d'un concert qui aura lieu le 17 novembre 2019 à l'église de Baule.
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental une subvention de 1600€ au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes.

DELIBERATION 2019 n ° 32 : SOCIAL : appel de fonds FAJ et FUL 2019

Le Conseil Départemental du Loiret pilote le fonds d'aide aux Jeunes et le fonds Unifié Logement regroupant le Fonds de solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Le financement de ces fonds est assuré par le Département auquel peuvent s'associer les autres collectivités.

Monsieur le Maire informe que la municipalité ne souhaite pas participer à ce fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ne pas participer** au financement du FAJ
- **ne pas participer** au financement du FUL.

QUESTIONS DIVERSES

- **LES PROCHAINS CONSEILS:** Les dates du 23 mai et 27 juin sont retenues pour l'organisation des prochains conseils municipaux.
- **ELECTIONS EUROPEENNES** du 26 mai 2019: il est demandé aux conseillers de s'inscrire sur le tableau des permanences des bureaux de votes ouverts de 8 h heures à 18 heures.
- **CPI :** M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat est abandonné
- **SITCO :** M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du juge commissaire d'accepter l'offre d'achat du site industriel en liquidation à 60 000€ Il informe également que les 2 riverains du site, résidant sur la RD 2152, souhaitent garder l'utilisation des fonds de jardin et souhaiteraient dans ce cas les acquérir. Il est décidé de revenir vers eux lorsque le projet d'utilisation du site sera plus avancé. L'utilisation des fonds de jardin leur sera laissée en attendant.
- **ANTENNE ORANGE :** Une nouvelle proposition d'occupation du domaine public sera proposée rue du pont.

QUESTIONS DES ELUS :

- Claire LELAIT souhaite connaître le compte rendu de la réunion des conseils d'écoles mixte en présence de Madame l'inspectrice sur le bilan des rythmes scolaires qui s'est tenue le 4 avril dernier. Sans aucun nouveau projet, il a été décidé de poursuivre l'organisation telle qu'elle est programmée aujourd'hui.

- Claire LELAIT s'interroge sur l'étude de la mise en place des jeux place des Bouleaux sachant que le budget est à nouveau alloué. M. Jacques MAURIN adjoint en charge des travaux informe que le groupe de travail qui est à l'origine de ce projet sera à nouveau réuni courant Mai afin de relancer le projet et de l'adapter à un cahier des charges financier plus restreint.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT ABORDEE, LE CONSEIL EST CLOS